

Ville de Craintilleux



L'An Deux Mille Vingt cinq, le 26 juin, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, de la Commune de CRAINTILLEUX (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Georges THOMAS, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 juin 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice :	14
Présents :	12
Procurations :	2
Votants :	14

Présents :

Délibération n° 29

Présents : Georges THOMAS, Frédéric CHAUX, Lucie IMBERT, Baptiste BON, Madeleine CHATEAU, Hubert REBOURG, Pierre FOREST, Philippe GREGOIRE, Catherine BERTHERAT, Stéphanie LUAIRE, Arnaud VASSAL, Odile MASSON

Absents excusés : Christiane ROCHE DIX

Absents non excusés : /

Secrétaire de séance : Odile MASSON

OBJET :

Pouvoirs :

Devis

Mandants

Mandataires

Christiane ROCHE DIX

Odile MASSON

Anne-Laure SEUX

Baptiste BON

LE MAIRE certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché ce jour et que la convocation des membres de l'Assemblée Municipale a été faite le 20 juin 2025, laquelle était joint le dossier des affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion.

Publié sur le site internet le 7 juillet 2025.

L'avis du Conseil Municipal est sollicité sur divers devis :

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- **REPARATIONS DE L'ECOLE :**

Sté CHOLTON pour un montant de 720 € HT

APPROBATION A L'UNANIMITE

- **NOUVEAU CIMETIERE « colonne de remarques » :**

Sté LAVEILLE QUET pour un montant de 1 075 € HT

APPROBATION A L'UNANIMITE

- *d'approuver les devis comme exposés ci-dessus*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an
susdits

Les membres ont signé au registre

Publié sur le site internet le

Pour extrait conforme

Le Secrétaire de Séance

Madeleine CHATEAU

Le Maire,

Georges THOMAS

